



## Assemblée générale

Distr. limitée  
26 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-treizième session

Point 128 y) de l'ordre du jour

#### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)**

**Argentine, Brésil, Espagne, Fédération de Russie, Guinée, Japon,  
Jordanie, Lettonie, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal,  
Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Slovénie, Suisse et Thaïlande : projet de  
résolution**

#### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)**

##### **Additif**

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-  
Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Croatie, Estonie, ex-République  
yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Guinée équatoriale,  
Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Lituanie, Luxembourg, Malawi,  
Malte, Monténégro, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, République arabe  
syrienne, Rwanda, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Suède  
et Uruguay**

